



Règlement de l'opération Année du Volley



Règlement du concours « Année du Volley » Année scolaire 2018/2019

Cette opération sera organisée sur deux années scolaires consécutives :

- l'année scolaire 2018/2019
- l'année scolaire 2019/2020

ARTICLE 1 : Objet de l'opération

A l'occasion de l'organisation du championnat d'Europe de Volley-ball en France du 13 au 29 septembre 2019 et dans le cadre du développement du volley-ball à l'école, la fédération française de Volley-ball (FFvolley), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le ministère des sports (MS) et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein de toutes les écoles, le développement d'actions sportives et culturelles autour du volley-ball.

ARTICLE 2 : Destinataires du dispositif

Le concours « Année du Volley » lancé par le MEN, le MS, la FFvolley et l'USEP vise à récompenser des projets de classe autour de la pratique du Volley.

Toutes les écoles peuvent prendre part à cette opération si elles respectent les conditions fixées dans ce règlement.

Sont éligibles à cet appel à projets les classes de cycle 2 (CP - CE1 – CE2) et de cycle 3 « primaire » (CM1-CM2) participant à un cycle Volley-ball sur le temps d'enseignement obligatoire d'EPS, et/ou dans le cadre des activités proposées par l'association sportive de l'école lors de l'année scolaire en cours.

- ❖ Les enseignants inscrits dans ce dispositif pourront bénéficier de soutien : formation, dotations en matériel, outils pédagogiques... en contactant le conseiller pédagogique départemental EPS (CPD EPS) et/ou le cadre technique FFvolley référencé du territoire et/ou le délégué départemental USEP.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

L'inscription doit impérativement être effectuée sur le site internet <http://ffvolley.org> :

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites du MEN (eduscol.education.fr), du MS (<http://www.sports.gouv.fr/>) de l'USEP (<http://usep.org>)

Recommandations: informer l'ensemble des référents Éducation nationale :

- le directeur d'école
- l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription
- le CPD EPS

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.



Règlement de l'opération Année du Volley



ARTICLE 4 : Description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Projet sportif :**

Réalisation d'un cycle de Volley-ball (toutes les formes de Volley sont possibles) d'au moins 6 séances et/ou participation à une rencontre (départementale, de circonscription, locale...).

- **Projet culturel :**

Réalisation d'une production artistique en lien avec le thème : « **L'Europe et le Volley** »

La classe pourra s'engager dans ce concours culturel en choisissant un format de production à réaliser :

- Création d'une production dite « statique »
- Création d'une production dite « dynamique »

PRODUCTION DITE « STATIQUE »			PRODUCTION DITE « DYNAMIQUE »		
Type de fichier	Format		Type de fichier	Format	Durée maximum
Photo (10 max) Maquette	JPEG, PNG		Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Affiche – dessin	PDF				

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.

Une seule production peut être envoyée par classe.

N.B = lors de l'envoi de la production, préciser le nom de l'établissement + ville, la classe, le nom de l'enseignant.

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer à anneeduvolley@ffvb.org

ARTICLE 5 : Calendrier de l'opération 2018/2019

Le concours « Année du Volley » sera officiellement lancé **le 8 octobre 2018**.

- *Ouverture des inscriptions* = 8 octobre 2018
- *Clôture des inscriptions* = Mars 2019
- *Dépôt des productions au niveau national* = avant le 15 mai 2019
- *Jury national* = Juin 2019
- *Annonce des résultats officiels pour les awards* = Juin 2019
- *Remise des récompenses* = Juin et Septembre 2019



Règlement de l'opération Année du Volley



ARTICLE 6 : Validation des productions par le jury national

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'Éducation nationale, de la FFVolley, de l'USEP lors du jury national.

La commission mixte nationale organisera l'évaluation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel communiquera sur les résultats départementaux, régionaux ou nationaux.

Le jury national sera composé : d'élèves, de représentants du MEN, du MS, de représentants FFVolley, de représentants de l'USEP. D'autres partenaires peuvent être sollicités comme membres du jury.

Sans être obligatoire, une base d'évaluation selon quatre critères et trois niveaux par critère est préconisée (cf. annexe du règlement).

ARTICLE 7 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2018/2019 :

- À l'inscription, chaque école recevra un kit communication « Année du Volley » (un kakemono, un lot de bracelets, le logo de l'opération, ...)
- Les lauréats se verront attribuer un kit matériel (filet, affiches, ballons, ...) et des jeux.

ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : anneeduvolley@ffvb.org

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Année du Volley » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

ANNEXE DU REGLEMENT = Grille d'évaluation

Critères	Questionnement	Assez bien (0-1)	Bien (2-3)	Très bien (4-5)
Thématique	La thématique est-elle bien respectée ?			
Originalité	La production de la classe est-elle originale ? Fait-elle appel à l'imagination ? La production suscite-t-elle l'empathie, le rire, ... ?			
Présentation	La présentation de la production est-elle bien équilibrée ? lisible ? compréhensible ?			
Animation sportive	Les élèves pratiquent-ils le Volley-ball ? A quel moment (cours d'EPS, AS) ? Sous quelle forme de jeu ? Filles et garçons ensemble ?			
Implication Participation	Tous les élèves ont-ils participé à l'opération ? La production démontre-t-elle un réel investissement et engagement des élèves ?			